

AUDITOR CONSEIL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
Immatriculée au RCS de Paris n° 752 941 393
Siège social : 10 rue de Penthièvre,
75008 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 décembre 2024

Le douze décembre 2024 à 15 heures 30, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Total des parts des associés présents : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Madame Simonetta CRINELLA MORICI préside la séance en qualité de Gérant associée.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du gérant ;
- Nomination du nouveau gérant ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.


San

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la démission remise par Madame Simonetta CRINELLA MORICI de ses fonctions de Gérant à compter de ce jour, et lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident de nommer en remplacement de Madame Simonetta CRINELLA MORICI en qualité de nouveau Gérante sans limitation de durée :

Madame Khadija BOUTKHIL née le 14/09/1968 à Paris 10eme, de nationalité française et demeurant 37 bis avenue Georges Clemenceau - B123 - 93360 NEUILLY PLAISANCE.

Madame Khadija BOUTKHIL accepte les fonctions de Gérante et déclare en ce qui le concerne n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associées.

Khadija BOUTKHIL

Bon pour acceptation des fonctions de Gérant



Simonetta CRINELLA
MORICI

